

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Septembre 2023

Référence
D2023_37

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pithiviers
Publication ou notification

L'an 2023, le Jeudi 28 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/09/2023.

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Melle LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LE MOAL David

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Mise à jour du Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret du 05/02/2019 ;

Vu la Délibération D2023-26 du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2023 relative à la mise à jour du Tableau des effectifs ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de fixer le tableau des effectifs comme suit pour prendre en compte les modifications intervenues et à venir au sein de la collectivité, et notamment la titularisation d'un agent technique suite à son intégration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : De fixer le tableau des effectifs des emplois permanents de la Commune de Charmont-en-Beauce ainsi qu'il suit, et, conformément au tableau des emplois permanents annexé à la présente délibération :

Emplois permanents :

-Adjoint administratif principal de 2^e classe – 21,50/35^e

-Agent de maîtrise – 35,00/35^e

-Adjoint technique Principal de 2^e classe – 12,00/35^e

-Adjoint technique Territorial – 35,00/35^e
Agent titularisé

Emplois non permanents :

-3 emplois saisonniers.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Mandat est donné à Madame le Maire afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération en procédant notamment à la signature des arrêtés municipaux nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2023
Le Maire
Delphine PRUNET



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Annexe à la Délibération D2023 en date du 28 septembre 2023**Tableau des effectifs du personnel permanent de la Commune de Charmont -en-Beauce**

Filières	Nombre de postes	Grade et catégorie	Dates de Création	Dates de suppression	Temps de travail
Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	24/02/2020		21h30
Technique	3	Adjoint technique principal 2 ^e classe territorial	01/09/2021		12h
		Agent de maîtrise	01/07/2017		35h
		Adjoint technique territorial	05/09/2022		35h